

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
POURSUITE D'EXPLOITATION DE L'ESPACE JEAN VILAR – LE SABLIER ERP N° E 341 00004 000 ARRETE N° 2022/285		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU l'arrêté du 12 décembre 1984 et 05 février 2007 et du 21 juin 1982 et 25 octobre 2011 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types L et N ;
VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, type L/N ;
VU l'avis favorable émis le 13 décembre 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 30 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que Madame DECOURT Anne, Exploitante de l'Espace Jean Vilar – Le Sablier peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ; |

ARRETE

- Article 1** Madame DECOURT – exploitante, est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'Espace Jean Vilar – Le Sablier situé Square Niederwerrn à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 30 novembre 2022.
- Article 2** L'exploitante devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.
- Article 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Calvados ;
 - Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
 - Madame DECOURT – Exploitante de l'Espace Jean Vilar ;
 - La Police Municipale d'IFS. |

Fait à IFS, le 21 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE